

QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch
Juillet 2020



Chers Aspriennes, chers Aspriens,

Le nouveau conseil municipal a enfin été installé le 27 mai dernier en prenant toutes les précautions imposées en phase de déconfinement. L'utilisation de la Maison pour Tous a facilité l'application de la distanciation avec un public limité à cinq personnes. Cette localisation pour les réunions se poursuit encore suivant le nombre de personnes présentes.

Je dois dire que la municipalité a su fait face à cette période de grave crise sanitaire : les urgences ont été traitées, les informations auprès de la population ont été communiquées régulièrement, les personnels ont été dotés de moyens de prévention leur permettant d'assurer leur travail dans de bonnes conditions de sécurité, enfin l'accueil à l'école et dans les services périscolaires à partir du 18 mai a été assuré avec la mise en place d'un protocole très strict.

Dès le 28 mai, les nouveaux conseillers installés ont pris connaissance de leurs fonctions et des dossiers en cours dont ils auront la charge sous ma responsabilité. Ce numéro de « Qu'on se le dise » vous permettra d'ailleurs de prendre connaissance de l'organisation mise en place pour un bon fonctionnement de notre institution.

C'est avec enthousiasme et soucieux de respecter nos engagements que nous démarrons cette mandature. Vous pouvez compter sur nous pour assurer au mieux la tâche que vous nous avez confiée.

*Votre Maire,
Françoise PINET*



Conseil municipal du 27 mai 2020

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise ; Mrs BOYLOUD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, GIRARD Joris, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles.

Conformément à la réglementation Mr Alain FROGET, doyen des conseillers, prend la présidence de l'assemblée. Mr Alain FROGET, président, procède à l'appel. Il constate que 15 conseillers sont présents et que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Il rappelle que le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité des membres du conseil municipal. Mme Laura ROUX est nommée secrétaire de séance.

Mme Claudine RODRIGUEZ est désignée comme assesseur.

I - ELECTION DU MAIRE

Mme Françoise PINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée au 1^{er} tour de scrutin.

II - ELECTION DES ADJOINTS

1°) PREMIER ADJOINT

Mr Gilles TOURTET ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installé 1^{er} adjoint au 1^{er} tour de scrutin.

2°) DEUXIEME ADJOINT

Mr Alain BOYLOUD ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installé 2^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin.

3°) TROISIEME ADJOINT

Mr Yannick LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installé 3^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin.

4°) QUATRIEME ADJOINT

Mr Brice EVRARD ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installé 4^{ème} adjoint au 1^{er} tour de scrutin.



Cérémonie du 8 Mai avec anciens et nouveaux élus

III –DESIGNATION DES QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

- Délégué 1 : Mr Sébastien SIMION.
- Délégué 2 : Mr Alain FROGET.
- Délégué 3 : Mr Pascal DEGASPERI.
- Délégué 4 : Mme Laura ROUX.



Conseil municipal du 11 juin 2020

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise ; Mrs BOYOD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, GIRARD Joris (pouvoir à Alain FROGET), LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles.



1) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Taux identiques à ceux de 2019

- Taxe Foncière 16.72 %
- Taxe Foncière Non Bâti 126.05 %

2) INSCRIPTION DE L'OPERATION : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE AU FUEL PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES (voir article page suivante)

Montant de l'opération HT : 39 956 €.

Demande de subvention à la Région, au Département et à l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

3) ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

ROUTIERE DU MIDI : 63 456.50 € HT

4) EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE A LA BEAUMETTE DOMAINE DE GRANGE NEUVE (voir article page suivante)

Choix de l'entreprise Pistono pour un montant de 32 091.25 € HT.

Convention de participation aux frais avec la SCI Grange Neuve.

Délégations et commissions



	NOM ET PRENOM	DELEGATION
1 ^{ER} adjoint	Mr TOURTET Gilles	Eau, assainissement, forêts et agriculture.
2 ^{ème} adjoint	Mr BOYOD Alain	Opérations d'investissement, commerce et artisanat.
3 ^{ème} adjoint	Mr LOMBARD Yannick	Entretien de la voirie et des espaces verts.
4 ^{ème} adjoint	Mr EVRARD Brice	Affaires scolaires et périscolaires, sports.
Délégué 1	Mr SIMION Sébastien	Plan Local d'Urbanisme, Energies renouvelables
Délégué 2	Mr FROGET Alain	Autorisations d'urbanisme
Délégué 3	Mr DEGASPERI Pascal	Entretien des bâtiments communaux.
Délégué 4	Mme ROUX Laura	Culture, fêtes et cérémonies, prévention et sécurité sanitaire pour l'ensemble des services, fleurissement et embellissement du village.



Président des commissions de droit : Le Maire				
Vice-Président	Vice-Président	Vice-Président	Vice-Président	Vice-Président
Françoise PINET	Alain BOYOUND	Gilles TOURTET	Brice EVRARD	Laura ROUX
Commission Finances et personnel	Commission Opérations d'investissement travaux et urbanisme Commerce et Artisanat	Commission Eau, assainissement, Agriculture et forêts	Commission Affaires scolaires et périscolaires et sports	Commission Culture, fêtes et cérémonies Prévention et sécurité sanitaire Fleurissement et embellissement du village
Alain BOYOUND Brice EVRARD Gilles TOURTET Yannick LOMBARD Jean-Claude SOREIL	Yannick LOMBARD Pascal DEGASPERI Sébastien SIMION Jean-Claude SOREIL Claudine RODRIGUEZ Gilles TOURTET Brice EVRARD	Jean-Claude SOREIL Claudine RODRIGUEZ Alain BOYOUND Joris GIRARD Sébastien SIMION Patricia CARRARA Pascal DEGASPERI Yannick LOMBARD Laura ROUX	Laura ROUX Justine MILLON Marie-Christine BERTRAND Jean-Claude SOREIL Patricia CARRARA Joris GIRARD	Marie-Christine BERTRAND Patricia CARRARA Justine MILLON Joris GIRARD Alain FROGET

Commission d'appel d'offres			
Présidente	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Françoise PINET	Gilles TOURTET	Alain BOYOUND	Yannick LOMBARD
Suppléant	Suppléant	Suppléant	Suppléant
Sébastien SIMION	Alain FROGET	Pascal DEGASPERI	Claudine RODRIGUEZ

Communauté de communes		Syndicat Mixte d'Energie 05	
Françoise PINET	Alain BOYOUND	Joris GIRARD	Sébastien SIMION



Les subventions aux associations

Comme chaque année les dossiers de demande de subvention des associations ont été examinés par la commission chargée de cette mission. Le conseil municipal a ensuite validé le montant proposé par cette commission. Il a été décidé de ne pas pénaliser les associations qui ont dû modifier leur programme d'activité ou même annuler une manifestation cette année en raison de la crise sanitaire.



NOM DE L'ASSOCIATION	SIÈGE SOCIAL	MONTANT 2020 BP	OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
USSB - USEP Secteur Serres-Buëch (école)	Serres	81,64	
Pétanqueurs du Haut-Buëch	Aspres	400,00	
Judo Club Veynois	Veynes	400,00	8 enfants d'Aspres
Union sportive Veynes/Serres football	Veynes	150,00	3 enfants d'Aspres
Union sportive veynoise ski	Veynes	200,00	4 enfants d'Aspres
Club canin d'Aspres-sur-Buëch	Aspres	400,00	
HAMAC	Aspres	400,00	
La truite du Buëch	Aspremont	300,00	
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES			
Coopérative scolaire	Aspres	1500,00	
RASED - école	Aspres	150,00	
Les petits escargots	Aspres	500,00	
Buëch qui Bouge	Aspres	500,00	Voyage à Vancouver
Comité des fêtes	Aspres	7 000,00	
Les Ubuëchques	Aspres	200,00	
Confrérie St Géraud d'Asperis	Aspres	700,00	
Prévention routière 05	Gap	120,00	
Club des aînés	Aspres	600,00	



Le schéma d'assainissement

Fin 2018 la commune a retenu le bureau d'études CLAIE afin de réaliser la mise à jour de son schéma d'assainissement datant de 2004. L'étude devait déboucher sur un diagnostic précis du réseau de collecte des eaux usées et sur la programmation des travaux à réaliser chiffrés et hiérarchisés sur plusieurs années.

Le rapport définitif du schéma a été présenté aux élus le 12 juin et il paraît intéressant de communiquer les principales données et préconisations.

1) Les caractéristiques générales des réseaux d'eaux usées

Le linéaire total des réseaux d'eaux usées (séparatifs, gravitaires, unitaire gravitaires et refoulement) est d'environ de 18,1 kilomètres. Le réseau d'eaux usées est équipé de 8 déversoirs d'orage. Les chasses d'eau existant dans le centre ancien ne sont plus fonctionnelles. Le poste de refoulement de La Rabière permet de relever les eaux usées produites par le centre-bourg, le Peyssier et les habitations situées de part et d'autre de la RD1075. Le poste de relevage situé dans l'enceinte de la station d'épuration permet de relever les eaux usées produites par le camping, la zone artisanale de la Condamine et le Chevalet.

2) Les caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration à filtre planté de roseaux à deux étages superposés d'une capacité de 1 500 Equivalent /Habitant a été mise en service fin 2016. Avec les hypothèses futures de développement en matière d'urbanisme la station est bien dimensionnée pour recevoir la charge supplémentaire en eaux usées attendue.

3) Recherche d'eaux claires parasites permanentes

Les investigations ont mis en évidence des zones très sensibles à l'intrusion d'eaux claires parasites notamment depuis le secteur dit des « Glacières » jusqu'au poste de refoulement de la Rabière (quartier Sous Paradis) et ce malgré les travaux structurels menés par la commune en 2014, 2017 et 2018 sur d'autres secteurs. Au printemps 2019, le volume d'eaux claires parasites permanentes (ECP) représentait 89,3 % du volume total enregistré sur une journée, avec un débit de 26,70 m³/h (7,4 L/s) soit 640,8 m³/j.



4) Programmation des travaux

Plusieurs objectifs de travaux ont été fixés avec un ordre de priorité. Les premiers travaux à programmer auront pour objectif donc d'éliminer les eaux claires parasites dans le quartier Sous Paradis en dirigeant toutes les eaux venant du Peyssier en dehors de la plaine du Buëch. La première tranche de ces travaux devrait démarrer à l'automne.



Françoise PINET, Maire



Station d'épuration

Nous avons mis à profit la période de confinement du COVID-19 pour nettoyer et remédier aux derniers disfonctionnements de la centrale. Nous allons maintenant nous mettre à l'œuvre pour diminuer la venue des eaux claires, en amont et importante à la centrale pour améliorer son fonctionnement.

Alain BOYOUUD, Adjoint au Maire



Extension du réseau d'eau potable



Une canalisation d'eau potable va être créée au quartier de La Beaumette. Suite à la demande des propriétaires de l'ancienne colonie de Caromb, la SCI Grange Neuve, d'être raccordés au réseau d'eau potable. Les travaux pourraient commencer à la mi-juillet. La nécessité de ce réseau vient du fait de l'accueil d'un Centre d'Education Renforcé (CER) dans les locaux de la SCI avec des normes d'eau de qualité. Le domaine de Grange Neuve possède sa propre source, mais à l'époque de la création du réseau communal, les propriétaires du moment n'avaient pas souhaité être raccordés.

Il s'agira d'un chantier qui nécessitera une tranchée d'environ 700 m. avec pose de plusieurs regards et canalisations sur 650 m. chez un particulier. Nous en profitons par cet article pour remercier chaleureusement Madame Cournede pour sa compréhension. Le montant des travaux sera pris en charge presque intégralement par les propriétaires M. et Mme Blanquart (SCI Grange Neuve) dans le cadre d'une convention fonds de concours et ce en accord avec la direction du CER.

Cette opération menée par la mairie sera un vrai plus pour les personnes concernées et n'engagera aucune dépense pour la commune.

Gilles TOURTET, Adjoint au Maire



Que faire en cas de travaux ???

Autorisation d'urbanisme

Certaines règles s'appliquent pour les travaux que vous seriez amenés à réaliser chez vous : autorisation, déclaration simple, demande de permis...

Prendre contact avec sa mairie est le meilleur moyen d'être assuré de la légalité en matière d'urbanisme !

Un seul numéro : ☎ 04.92.58.60.34. (du lundi au vendredi après-midi et le mercredi matin)



L'école communale

La grave crise sanitaire due à la pandémie du COVID 19 a imposé, comme partout en France, la fermeture de l'école, de la cantine et des services périscolaires à partir du vendredi 13 mars 2020 au soir.

Deux longs mois de confinement ont obligé enfants, parents et enseignants à s'organiser pour que l'enseignement à distance puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Merci aux enseignants pour la qualité de leur contenu pédagogique, prenant en compte les difficultés que pouvaient ressentir certains parents et enfants. Le personnel communal affecté à l'école et aux activités périscolaires a, quant à lui, été contraint de rester à son domicile comme la grande majorité des français.

L'autorisation de rouvrir les écoles à partir du mardi 12 mai pour les élèves n'a pas été sans poser de problèmes. Le protocole sanitaire édité par le ministère de l'Education Nationale (63 pages) a dû être décliné sur un plan local. Il a fallu une forte implication des élus (anciens et nouveaux issus de des élections du 15 mars) et leur discernement pour déboucher sur une organisation adaptée et réalisable au regard des locaux et des personnels disponibles (ATSEM, agents d'entretien et de la cantine et personnel du service Enfance/Jeunesse). Il a fallu, aussi, dans un temps record s'approvisionner en produits de désinfection normés ainsi qu'en gel hydroalcoolique et de masques.

La commune, l'équipe enseignante et l'Inspection Académique se sont accordés pour une ouverture le lundi 18 mai avec un accueil maximum de 35 élèves, en priorité ceux dont les parents travaillent tous deux, sont volontaires et ne disposent pas de mode de garde. Les élèves accueillis étaient répartis dans trois classes avec un enseignant par classe accompagné d'une ATSEM ou d'un agent du service Enfance/Jeunesse. L'enseignement à distance étant assuré par les 2 enseignants restants. Nous avons voulu maintenir la restauration, déclinée en mode pique-nique en classe, ainsi que les services périscolaires du matin et du soir.



Nous avons accueilli depuis lors, sur la base du volontariat des parents, 18 à 25 enfants en classe (avec une surprenante capacité d'adaptation), 5 en périscolaire et une douzaine en restauration. Celle-ci a pu reprendre en service à repas chauds le 15 juin, toujours en classe, grâce à notre prestataire Madame Françoise Mouton qui a su s'adapter rapidement à notre demande, nous l'en remercions d'ailleurs chaleureusement.

Au 22 juin, le nouveau protocole nous a permis d'élargir l'accès à l'ensemble des écoliers pour les 15 derniers jours d'école, grâce à l'allègement de la distanciation physique.

Un grand merci à l'ensemble du personnel communal qui a travaillé dur dès le déconfinement le 11 mai, et pour qui les habitudes de travail, emplois du temps, cadences... ont été chamboulés afin de s'adapter à cette situation exceptionnelle.

L'été à l'accueil de loisirs



Après cette longue période de confinement et de déconfinement progressif, les animateurs(trices) de l'Accueil de loisirs sont impatients de retrouver et recevoir les enfants et leur proposer les activités qu'ils ont préparées et adaptées aux règles sanitaires de rigueur pour les vacances d'été.

Chaque semaine sera l'occasion de découvrir une forme artistique ou la pratique de sports différents pour se consoler de l'annulation des Jeux Olympiques...

Quelques intervenants viendront aussi présenter directement à l'accueil de loisirs des activités artistiques et techniques pour le plaisir des petits et des grands : Arts plastiques, peintures naturelles, musique et percussions, chant lyrique, photo...



A partir du 6 juillet, l'accueil se fera au portail de l'école, de 8h à 9h30 le matin, de 11h30 à midi, de 13h30 à 14h, et le soir de 16h30 à 18h30. Merci de respecter ces horaires.

Les adultes responsables devront amener les enfants jusqu'au portail mais ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs (cour de l'école).



Et malgré les contraintes sanitaires, nous organisons tout de même 2 séjours en camping à Chanteloube, sur les berges du lac de Serre Ponçon, pour les 7-11 ans et pour les ados.

Ils pourront y découvrir des activités nautiques telles que le paddle, le canoë ou encore le catamaran, en plus de la baignade et des temps de vie collective. Les enfants et les jeunes pourront ainsi apprendre, découvrir et s'amuser tout en gagnant en

autonomie.

Et enfin, pour la rentrée scolaire de septembre, pensez à refaire les dossiers d'inscriptions de vos enfants, ils seront valables jusqu'à la fin de l'été 2021. Vous pourrez les retirer au bureau du service Actions Jeunesse ou en ligne (www.actionsjeunesse.fr) à partir du mois d'août.

Les programmes des activités périscolaires paraîtront juste après la rentrée, ainsi que ceux des mercredis, mais le fonctionnement restera le même, avec un accueil le matin de 7h30 à 8h30, et le soir de 16h30 à 18h30 pour les jours d'école et de 7h30 à 18h30 les mercredis.



Contacts
et renseignements ⇒

Benjamin, responsable du service Actions Jeunesse
et animateur référent 6 - 11 ans
⇒ 07.85.55.87.71 ou 04.92.58.71.63. - alsh@actionsjeunesse.fr
Sophie, animatrice référente 3-5 ans ⇒ 06.42.84.03.00.
Nicolas, Animateur référent ados
⇒ 06.42.84.03.01. - buechland@actionsjeunesse.fr



La chaudière de l'école



Après bilan, analyses de fonctionnement de la chaudière à fuel, fortement usagée, qui nécessite son remplacement. Nous avons lancé une étude de faisabilité (cf problèmes d'accès) dans une démarche environnementale, nous avons retenu une chaudière à granulés bois, un chauffagiste basé à la Roche des Arnauds et un fournisseur de granulés du département.

L'ensemble du dossier a été suivi par le bureau d'études du département IT05 qui nous a épaulé pour les demandes de subventions de l'ADEME.

Nous allons mettre à profit la période de vacances scolaires juillet/août pour réaliser l'opération complète, les élèves et les enseignants et le personnel de service disposeront ainsi d'une installation neuve à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Alain BOYOD, Adjoint au Maire



Le marché



Cet article n'est pas fait pour participer à l'élection du plus beau marché de France, en référence à une chaîne de télévision, mais tout simplement pour valoriser notre petit marché hebdomadaire de plein air du samedi matin.

Que la France est belle, que nos régions sont belles et que nos villages sont beaux avec leurs marchés diversifiés.

Notre village d'Aspres-sur-Buëch où vivent quelque 840 âmes, situé au Sud du département des Hautes-Alpes, côtoyant les départements de la Drôme et des Alpes de Haute-Provence, a le bonheur d'accueillir tous les samedis, du printemps à la fin de l'automne, son marché hebdomadaire, entre la rue de la République et la place de la République.

Pour rappel, le marché est avant tout un lieu de rencontre, entre « anciens » et nouvelles générations, entre la population et les commerçants.

Cet évènement n'est pas une spécificité régionale, puisque nous le retrouvons dans chaque ville et village de France.

Ce lien est essentiel pour la survie de nos villages, le marché reste l'une des formes les plus anciennes du commerce, mémoire d'une France Paysanne, ancestrale.

Au sein de notre cité escargot, le marché d'Aspres-sur-Buëch compte en moyenne quatre à cinq étals, qui proposent vêtements, fruits et légumes, fleurs et plants de jardinage, fromages et charcuterie de nos régions, fromages de chèvre de notre terroir.

Merci à nos chaleureux commerçants, Christian et son fils Rémi, Mireille, Jean-Marie et Lucien, Antoine et Régine, Carole, qui grâce à leur présence, font vivre notre marché de village.

Merci également à tous les commerçants locaux, qui en cette période de crise sanitaire, sont restés ouverts au public avec toutes les difficultés rencontrées, afin de satisfaire les concitoyens.

Chères Aspriennes, Chers Aspriens, Prenez le temps, sortez vos paniers et allez faire un tour sur notre marché, à la rencontre de nos commerçants. Vous y passerez d'agréables moments et contribuerez à animer notre village et la vie de nos commerces.

« Qu'on se le dise !!! »

Jean-Claude SOREIL, conseiller municipal



Informations diverses

L'embellissement du village

Malgré la crise sanitaire qui nous a freinés, Marie-Christine, Patricia et Jérôme ont bravé les caprices de la météo pour fleurir quelques jardinières et mettre un peu de couleur dans notre village.

Marie-Christine BERTRAND,
conseillère municipale

P.S. : si le cœur vous en dit, vous pouvez toujours les arroser de temps à autre 😊

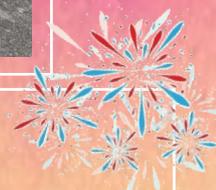


Les festivités de l'été

L'organisation des festivités de l'été est assujettie à la réglementation de la crise sanitaire que connaît le pays. Les associations de notre village attendent les consignes et feront au mieux pour essayer de proposer aux Aspriennes et Aspriens des activités festives cette année.



Pour l'heure, la commune envisage un concert en mode champêtre le mardi 14 juillet au Parc des Séquoias, sous réserve de l'autorisation de la Préfecture. Regardez donc les affiches dans notre village ! Prévoyez votre pique-nique et rejoignez le parc en fin de journée pour y passer en famille un agréable moment. A suivre...



Saisonniers 2020



Les services techniques seront renforcés cet été par des saisonniers. Léa en juillet, Manon en août et Robert en septembre. Ils se chargeront de l'entretien des espaces verts et de la voirie.



Relevé de votre
compteur d'eau

Compteur d'eau

Dans cette gazette, vous trouverez un coupon relatif à votre consommation en eau potable. Ce relevé sera complété et remis en mairie avant le 1^{er} août.

Si toutefois, vous n'arrivez pas à procéder à la lecture de votre compteur pour diverses raisons (problème d'accessibilité par exemple), vous voudrez bien nous contacter au 04.92.58.60.34. afin qu'un agent technique puisse venir à votre domicile.

Ne sont pas concernés les habitants dont le compteur d'eau se situe sur la voie publique. Merci pour votre participation !

Elagage et débroussaillage

En tant que particuliers, vous êtes dans l'obligation d'élaguer vos haies et de débroussailler vos propriétés afin de réduire les risques liés aux incendies (législations et conseils disponibles sur notre site internet).



avant débroussaillage



après débroussaillage



Etat civil



Décès

Paulette CHAIX, le 25 décembre 2019
Daniel BLANC-GONNET, le 12 janvier
Pierre BRUNET, le 12 janvier
Germaine BASSET, le 14 janvier
Michelle MONGILARDI, le 4 février
Noël BLANC, le 17 février
Pierre MONDJIAN, le 19 février
Jacques BLANQUET, le 13 mars
Marguerite THIEBLEMONT, le 23 mai
Manuel COLOMINA, le 4 juin



Mariages

Julien LAVILLAT et Eric LEPASTOUREL
Sonia KHAMASSI et Joris DELORME



Naissances

Tristan CHAPUS, le 26 mars
Théa REBOUL, le 28 mai

**Bel été à tous
dans notre beau Pays
du Buëch**

